

SÉANCE DU 24 octobre 2007

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 24 octobre 2007, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Pierre BOISSET**, Maire.

Étaient présents : Mmes COQUARD. DESCIEUX MIRESSI. PARETI. PORCHERET

Mrs de la GRANGE. GROISON JEANNE. MAGNIEN. ODOUL. TARDY. SIRI.

Madame Marie Laurence DESCIEUX a été élue secrétaire de séance.

Lecture du procès verbal de la dernière séance est donnée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour.

PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE

Après avoir réfléchi à la gestion de la forêt communale et pris connaissance du document d'analyse et de prévision de l'aménagement forestier établi pour la période de 2008 à 2027, le Conseil Municipal décide d'approuver le nouveau plan d'aménagement forestier de la forêt communale élaboré en concertation avec les élus, dont les objectifs de gestion durable semblent satisfaisants.

O.N.F DESTINATION DES COUPES, EXERCICE 2008

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes réglées et non réglées n° **19 et 24** de la forêt communale inscrites à l'état d'Assiette de l'exercice 2008.

1) La VENTE par les soins de l'ONF des coupes n° 19 et 24 en 2009

Le taillis, les houppiers et les petites futaies sont réservés en vue de cessions séparées.

2) La DELIVRANCE en 2008 du taillis et petites futaies aux affouagistes des coupes n° 19 et 24

NOMINATION DES GARANTS POUR L'EXPLOITATION DE LA PARTIE DELIVREE DES COUPES:

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et signatures suivent :

- 1er garant GROISON Pierre
- 2ème garant JEANNE Christian
- 3ème garant DE LA GRANGE François

Le partage de l'affouage sera réalisé par feu (par ménage ou par chef de famille)

Montant de la taxe d'affouage : reconduite à 5 € le stère.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupe(s) délivrée(s) ci-dessus.

DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES :

Conformément au règlement d'affouage ils sont fixés comme suit :

- * Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/09
- * Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/09
- * Façonnage des houppiers : 15/04/11
- * Vidange des houppiers : 15/10/11

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985)

O.N.F DESTINATION DES COUPES, EXERCICE 2008

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes réglées et non réglées n° **28.29.30.31..32..44.45** de la forêt communale inscrites à l'état d'Assiette de l'exercice 2008 :

DELIVRANCE en 2008 du taillis et petites futaies aux affouagistes des coupes n° 28.29.30.31..32.44.45.

NOMINATION DES GARANTS POUR L'EXPLOITATION DE LA PARTIE DELIVREE DES COUPES:

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et signatures suivent :

- 1er garant GROISON Pierre
- 2ème garant JEANNE Christian
- 3ème garant DE LA GRANGE François

Le partage de l'affouage sera réalisé par feu (par ménage ou par chef de famille)

Montant de la taxe d'affouage : reconduite à 5 € le stère.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupe(s) délivrée(s) ci-dessus.

DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES :

Conformément au règlement d'affouage ils sont fixés comme suit :

- * Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/09
- * Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/09

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985)

TRAVAUX ÉLARGISSEMENT AUTOROUTE A 31

Dans le cadre de l'opération d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A31, le territoire de la commune est concerné par les travaux suivants :

- élargissement de la plate forme autoroutière dans chaque sens de circulation et création d'un réseau longitudinal de collecte des eaux pluviales ;
- prolongements et modifications d'ouvrages hydrauliques ;
- aménagement de part et d'autre de l'autoroute A31, de bassins de rétention et de traitement des eaux de ruissellement provenant de la plate forme autoroutière, implantés à proximité du tracé des voies.

Une convention est proposée pour définir les conditions techniques, financières et administratives relatives à l'entretien ultérieur, dans lesquelles les voies de communications, modifiées par la réalisation des ouvrages, seront rétablies. Le Conseil Municipal en accepte les termes et autorise le maire à signer ladite convention d'accord préalable.

AFFOUAGES

Les inscriptions pour les affouages de l'hiver 2007/2008 seront reçues au secrétariat de mairie jusqu'au 16 novembre 2007 inclus. Les lots seront délivrés dans le reste de la coupe 34, au bois Baillard, en plaine.

Le prix reste fixé à, 5€ le stère.

TRAVAUX VOIRIE RUE BASSE ET RUE SAINT ROCH

Un levé topographique de la Rue Basse est fourni par M.VUILLEMENOT, géomètre expert. Le syndicat des eaux de Vosne Romanée a fait connaître son intention de changer une partie de la canalisation d'eau, défectueuse dans cette rue ainsi que des branchements de particuliers au plomb.

Il semble opportun d'obtenir confirmation de cette information avant d'engager les travaux

LETTRE DU CLOS DES LAMBRAYS

Le Domaine du Clos des Lambrays adresse une lettre à la commune dans laquelle il demande l'autorisation de passer des fourreaux sous la chaussée de la rue Basse, au niveau de leur propriété, dans le but d'alimenter en eau, électricité et téléphone, l'entrepôt annexe qu'il vient d'acquérir dans cette rue. La réponse du conseil est positive et suite sera donnée au moment des travaux.

VENTE LENOIR Samuel

Le Conseil Municipal se prononce favorable à la vente à Monsieur Samuel LENOIR d'une partie de la parcelle A219, lieudit " Rue de Vergy" tout en conservant l'emplacement de la source et du chemin.

Un géomètre sera désigné pour tracer une limite et créer la parcelle à vendre.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ M. le Maire évoque les préoccupations du syndicat des eaux de Vosne Romanée sur les fonds à recueillir pour la mise aux normes de la station de Flagey ainsi que pour les travaux d'entretien des canalisations qui se révèlent chaque jour nécessaire.

Le Conseil Municipal déplore que son projet de lagunage ne soit pas pris en considération, surtout lorsqu'il est constaté que certaines communes fonctionnent avec cette solution (Saint Philibert).

⇒ La mission Enfance et Jeunesse est désormais complètement assumée par la communauté de communes de Gevrey Chambertin qui a nommé un directeur et un bureau et créé une régie pour collecter les paiements sur l'ensemble des communes du canton. Le coût du service se monte à 50 000€ annuel supplémentaire environ.

⇒ Mise en place cérémonie du 11 novembre, à 9h, salle des fêtes.

⇒ Un TER par heure entre Dijon et Lyon au départ de Gevrey Chambertin.

⇒ Le Chemin de la Croix Jeanniard est à refaire au niveau du carrefour avec la rue des Jardins. L'entreprise NOIROT sera contactée pour reprendre cet endroit qui n'a pas été suffisamment compacté.

⇒ 6 prises pour les illuminations de Noël seront installées par Demongeot.

⇒ les travaux pour le local du CPI Morey /Chambolle sont notifiés aux entreprises adjudicataires pour un montant total de 302 256,50 € TTC, hors frais de branchements, honoraires architecte et missions de contrôle.

Prochain Conseil Municipal, le 05/12/07, à 19 heures.

Séance levée à 8 h 30.

Affiché le 01/11/2007.